



Affiché le 24 décembre 2020

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt,  
Le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Véronique DUBETTIER-GRENIER, Maire.

Etaient présents :

Véronique DUBETTIER-GRENIER, Bernard SCORVIDÈRE, Valérie FRESNEAU, François VOUZELLAUD, Aurélie LAMBERT, Richard NICOLLEAU, Morgane BAPTISTA, Pierre PONNET, Mireille GALBRUN, Emmanuel MAGHE, Stéphanie PAITIER, Dominique ANÉE, Stéphanie LE CLANCHE, Sébastien LE GAL, Christine ANSQUER, Laurent LOSTANLEN, Christine SAINDON, Sébatien JARROT, Fabienne GRIP, Xavier PRAMIL, Frédéric CHAILLANT, Karine MAISONNEUVE-COURTOIS, Chantal BESSON, Fanny GRANIER, Geoffroy BODET, Jacques PERROCHAT, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS.

Pouvoirs :

Erwann LE BRAS à Stéphanie PAITIER, Sylvie BRETIN à Jacques PERROCHAT.

Madame Aurélie LAMBERT a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 31
- votants : 33

## **N° 1 : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la Commune de Carquefou.

## **N° 2 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET VILLE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	26	
CONTRE :	7	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 3 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal,

FIXE les taux d'imposition comme suit pour 2021 :

	Taux 2021
Taxe Foncière bâti	29,07 %
Taxe Foncière non bâti	37,33 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	30	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	3	Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 4 : SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant maximum de 971 559,40 euros pour 2020 et d'un montant maximum de 972 498,00 euros pour 2021.

Le versement de ladite subvention fera l'objet d'un ajustement correspondant exactement au besoin réel de la section de fonctionnement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur le compte 657362 520.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

**N° 5 : SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE CULTUREL ET DE CONGRES LA FLEURIAYE**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'Espace Culturel et de Congrès de la Fleuriaye d'un montant maximum de 1 394 818,00 euros pour 2020 et d'un montant maximum de 1 250 985,00 pour 2021.

Le versement de ladite subvention fera l'objet d'un ajustement correspondant exactement au besoin réel de la section de fonctionnement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur le compte 67441 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	31	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	2	Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN
NE VOTE PAS :	0	

**N° 6 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE CONGRES LA FLEURIAYE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2021 de l'Espace Culturel et de Congrès de la Fleuriaye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	31	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	2	Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN
NE VOTE PAS :	0	

**N° 7 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DU CHARBONNEAU**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif du lotissement communal du Charbonneau pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

**N° 8 : BUDGETS VILLE ET ESPACE CULTUREL ET DE CONGRES LA FLEURIAYE :  
ACTUALISATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS A COMPTER DU 1ER  
JANVIER 2021**

Le Conseil Municipal,

ADOpte les durées d'amortissements des biens comme suit :

a) Immobilisations incorporelles

Etudes	5 ans
Logiciels	2 ans

b) Immobilisations corporelles

Voitures	8 ans
Camions, véhicules industriels, tondeuses immatriculés	8 ans
Mobilier	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique, outillage et tondeuses non immatriculées	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques	10 ans
Coffre-fort	25 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans
Appareils de levage-ascenseurs	25 ans
Appareils de laboratoire	10 ans
Equipements de garages et ateliers	15 ans
Equipements des cuisines	15 ans
Equipements sportifs	15 ans
Installation de voirie	25 ans
Plantations	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
Terrains de gisements (mines et carrières)	Selon la durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Bâtiments	60 ans

ADOpte pour les biens d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 500 € TTC une durée d'amortissement d'une année.

Toutes les dispositions prises antérieurement sont annulées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

**N° 9 : CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID 19 : EXONERATION DES REDEVANCES  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DROITS DE VOIRIE**

Le Conseil Municipal,

VALIDE les exonérations suivantes :

- Les occupations du domaine public faisant l'objet d'un tarif annuel exonérées pour l'année 2020, soit les occupations suivantes :
  - o Etalage (au sol ou en surplomb – commerces sédentaires)
  - o Glacière, rôtissoire, distributeur automatique, vitrine mobile
  - o Chevalet, porte-menus
  - o Pots, jardinières, bacs à fleurs, paravents, drapeaux, etc. (hors terrasses)
  - o Terrasse

- o Présentoirs
- Les occupations du domaine public faisant l'objet d'un tarif à la journée ou au mois exonérées pendant les périodes du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2020 et du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2020, soit les occupations suivantes :
  - o Dépôt de matériaux, matériel et benne
  - o Echafaudage
  - o Cloisonnement de chantier
  - o Cabane de chantier, local de vente ou d'information
  - o Support pour réseau aérien provisoire
  - o Occupation pour laquelle un autre tarif n'est pas expressément prévu

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à ces mesures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

**N° 10 : ANNULATION DU SPECTACLE "VIVE DEMAIN" DE ET AVEC MICHELE BERNIER : GESTE SOLIDAIRE DE NON RESTITUTION D'UNE PARTIE DE L'ACOMPTE**

Le Conseil Municipal,

PERMET un geste solidaire envers la production et tous les ayants droit du spectacle correspondant à la non restitution d'une partie de l'acompte, pour un montant de 3 360 € HT soit 3 544,80 € TTC.

APPROUVE la restitution d'une partie de l'acompte par la société de production, Arts Live, soit 2 940 € HT soit 3 101,70 € TTC

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette demande

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

**N° 11 : CREATION D'UN BUDGET PARTICIPATIF**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la création et la mise en place d'un budget participatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## N° 12 : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES GROUPE SCOLAIRE GEORGES BRASSENS - NGE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes du protocole transactionnel à intervenir entre la commune et la société NGE.

AUTORISE Madame le Maire à signer ce protocole et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	28	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	5	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Karine BONFILS
NE VOTE PAS :	0	

## N° 13 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

MODIFIE le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 18 décembre 2020:

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs au 18/12/2020
Administrative	Adjoint administratif	TC	-1
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	+1
Technique	Adjoint technique	25h54	-1
		TC	-3
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	25h54	+1
		30h17	-1
		TC	-3 (dont 1 ECC)
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	30h17	+1
		TC	+6 (dont 1 ECC)
	Agent de maîtrise	TC	-2 (dont 1 ECC)
	Agent de maîtrise principal	TC	+2 (dont 1 ECC)
	Technicien	TC	-1
	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	+1
Ingénieur	TC	-1	
Ingénieur principal	TC	+1	
Animation	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	21h42	-1
		TC	-1
	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	21h42	+1
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	+1
		TC	-1
Médico-Sociale	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	-1
	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	+1
	Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	-1
	Agent social principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	+1
Police	Auxiliaire du puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	-1
	Auxiliaire du puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	+1
Sportive	Gardien-Brigadier	TC	-1
	Brigadier-chef principal	TC	+1
	Educateur des Activités Physiques et Sportives	TC	-1

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs au 18/12/2020
	Educateur des Activités Physiques et Sportives principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	+1

MODIFIE le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs au 01/01/2021
Administrative	Adjoint administratif	TC	-1
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	+1
	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	-1
	Rédacteur	17h30	+1 (dont 1 ECC)
	Attaché	TC	+1
Technique	Adjoint technique	24h51	-1
	Adjoint technique	TC	+1
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	5h15	-1
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	19h04	-1
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	24h51	+2
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	-1
	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	28h00	-1
	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	+1
Animation	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	28h00	+1
		24h30	+1
		TC	+1
	Animateur	24h30	+1
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	-1
	Assistant de conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	+1
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	TC	-1
Médico-sociale	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	-1
Police	Gardien-brigadier	TC	-1
	Brigadier-chef Principal	TC	+1

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être pourvu par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

#### **N° 14 : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI - PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Le Conseil Municipal,

RECRUTE en CUI-CAE un jardinier pour le service Espaces Verts et Naturels.

FIXE son temps de travail à 35 heures par semaine et la durée de son contrat à 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 36 mois, après renouvellement de la convention.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à engager les démarches en vue de conclure ce contrat et à signer toutes pièces afférentes à ce recrutement.

ASSURE la prise en charge des avantages spécifiques à la collectivité (ex : tickets

restaurants) et d'un complément de rémunération (complément d'insertion, indemnités liées aux missions).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget (chapitre 012).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

#### **N° 15 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021**

Le Conseil Municipal,

ACCORDE des subventions aux associations pour 2021.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les pièces suivantes :

- Convention annuelle 2021 avec l'ALAC
- Convention annuelle 2021 avec l'OGEC
- Convention de partenariat 2021-2023 avec l'ALCEP.
- Convention de Partenariat Tennis Club de Carquefou
- Convention de Partenariat Carquefou Hockey Club

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	31	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	2	Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN
NE VOTE PAS :	0	

#### **N° 16 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A UNE ASSOCIATION SPORTIVE**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE le montant suivant pour la saison sportive 2020/2021 :

Soutien à la formation :

- Une subvention complémentaire de 120 € au Triathlon Atlantique Carquefou pour la prise en charge des frais de formation d'encadrants (formation sécurité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

#### **N° 17 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS VILLE/ALAC - 2021 A 2023**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période de 2021 à 2023, les avenants éventuels ainsi que les conventions annuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	31	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	2	Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN
NE VOTE PAS :	0	

#### **N° 18 : CONVENTION AVEC LA SECTION CANOË-KAYAK DE L'AMICALE LAÏQUE**

Le Conseil Municipal,

RETIENT le principe de conventionnement avec la section « Canoë-Kayak » de l'Amicale Laïque pour la mise en œuvre de l'activité canoë-Kayak auprès des élèves des écoles publiques et privée de la Commune.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette nouvelle convention ainsi que les avenants éventuels et toutes les pièces afférentes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur la ligne 62878-253.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

#### **N° 19 : ADHESION DE LA VILLE AU REEVE (RESEAU ECO-EVENEMENTS)**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Carquefou à l'association REEVE.

VERSE annuellement la cotisation correspondante, qui pour l'année 2021 s'élève à 250 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Principal Ville (0232 6281)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

#### **N° 20 : ANNULATION DES PENALITES DE RETARD APPLICABLES A LA SAS MODIS - ESPACE EMERAUDE VERTOU**

Le Conseil Municipal,

RENONCE à appliquer les pénalités de retard dues par l'entreprise SAS Modis - Espace Emeraude Vertou, prévues au CCAP du marché n°20S0014 « Acquisition de matériels espaces verts motorisés - Lot n°4 : Tonne à eau 1000 L », en raison de leur montant excessif au regard du montant du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

#### **N° 21 : REMBOURSEMENT SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE**

Le Conseil Municipal,

VERSE la somme de 17 euros à Jérôme Couroussé en remboursement du timbre fiscal acquis suite à une erreur matérielle de la collectivité.

Les crédits sont inscrits au budget (678/0208).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

#### **N° 22 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATION**

Le Conseil Municipal,

PREND connaissance, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, des contrats signés entre le 1<sup>er</sup> et le 30 novembre 2020.

#### **INFORMATIQUE**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
Salvia	05/11/20	Renouvellement contrat de maintenance des progiciels Salvia Financements et Patrimoine	3 427,20

#### **COMMANDE PUBLIQUE**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
Bureau Veritas Exploration	03/11/20	Vérification technique et maintenance préventive des équipements scéniques (ECC, médiathèque & école de musique) – Lot 1 : Vérification technique par un bureau de contrôle des équipements scéniques (ECC et médiathèque)	Mini : 2 800,00 Maxi : 7 200,00
BC Maintenance Equipements Mobiles	03/11/20	Vérification technique et maintenance préventive des équipements scéniques (ECC, médiathèque & école de musique) – Lot 2 : Maintenance préventive et entretien des équipements scéniques de l'ECC et de la médiathèque	Mini : 7 200,00 Maxi : 14 400,00
BC Maintenance Equipements Mobiles	03/11/20	Vérification technique et maintenance préventive des équipements scéniques (ECC, médiathèque & école de musique) – Lot 3 : Maintenance préventive et entretien de la tribune télescopique de l'école de musique	Mini : 3 600,00 Maxi : 9 000,00
Renault Retail Group Nantes	26/11/20	Acquisition d'un véhicule d'occasion 9 places	24 761,81

**AVENANTS**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
Carquefou Automobiles	16/11/20	Prestations d'entretien et réparations des véhicules de la Ville et du CCAS de Carquefou – Lot 1 – Avenant n°1 : Augmentation du montant maximum annuel pour le CCAS	1 200,00

**COMMUNICATION**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
Sen Agency	12/11/20	Indemnité d'annulation 30% animation Cie les Diaboliks Marché de Noël	456,60

**CULTURE**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
Béatrice Coron	24/11/20	Frais de restauration, de déplacement et d'hébergement et droits de monstration, en lien avec l'exposition au Manoir des Renaudières (DAC)	1 850,00
Pauline Béтин	24/11/20	Frais de restauration, de déplacement et droits de monstration, en lien avec l'exposition au Manoir des Renaudières (DAC)	1 330,00

PREND connaissance de l'état des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus durant l'exercice 2020 :

<b>Elu</b>	<b>Mandat</b>	<b>Montant brut pour l'année 2020</b>
Véronique Dubettier-Grenier	- au titre de son mandat de Conseiller Métropolitain	15 180,00
François Vouzellaud	- au titre de son mandat de Conseiller Métropolitain	13 068,00
	- au titre de son mandat de vice-président de la TAN	2 275,00
Stéphanie Paitier	- au titre de son mandat de Conseiller Métropolitain	6 534,00